RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 13083
Numéro SIREN : 830 002 788
Nom ou dénomination : Apricity

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2021 sous le numéro de dépôt 36378

DocuSign Envelope ID: A58E98BD-6F86-47A2-9117-1312530D45D5

**Apricity**

Société par actions simplifiée

Au capital social de 1 003 102 euros

Siège social : 30 rue Fortuny 75017 Paris

RCS Paris 830 002 788

(la « **Société** »)

---

**ACTE SOUS SEING PRIVE**
**CONSTATANT LES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
**EN DATE DU 26 FEVRIER 2021**

---

**Les soussignés :**

- Monsieur Stéphane Guinet (le « **Président du Conseil** ») ;
- Madame Caroline Noublanche
- Monsieur Keith Gibbs ;
- Monsieurs Andrew Berkley ;

Agissant, compte tenu de la démission de Madame Delphine Maisonneuve et de Monsieur Michael Niddam, en qualité de seuls membres du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** »),

Après avoir rappelé que l'article 15.3.3. des statuts de la Société prévoit que les décisions du Conseil d'Administration peuvent être valablement constatées par un acte sous seing privé, signé par tous les membres du Conseil d'Administration,

**Au vu des documents suivants :**

(i) un exemplaire des statuts à jour de la Société (les « **Statuts** ») ;

(ii) la lettre de démission de Madame Delphine Maisonneuve de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

(iii) la lettre de démission de Monsieur Michaël Niddam de ses fonctions d'administrateur de la Société ;

(iv) la lettre d'acceptation de Monsieur Michaël Niddam de ses fonctions d'administrateur de la Société ; et

(v) la lettre d'acceptation de Madame Ghislaine Collela de ses fonctions d'administrateur de la Société.

**Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :**

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la démission de Monsieur Michaël Niddam de ses fonctions d'administrateur de la Société ;
2. Cooptation de Madame Ghislaine Colella en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Michaël Niddam;

DocuSign Envelope ID: A58E98BD-6F86-47A2-9117-1312530D45D5

3. Constatation de la démission de Madame Delphine Maisonneuve de ses fonctions d'administrateur de la Société ;
4. Cooptation de Monsieur Michaël Niddam en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Delphine Maisonneuve ;
5. Pouvoirs pour les formalités.

## PREMIERE DECISION

***Constatation de la démission de Monsieur Michaël Niddam de ses fonctions d'administrateur de la Société***

Le Président du Conseil indique aux administrateurs que Monsieur Michaël Niddam a remis à la Société sa lettre de démission, à effet à compter du 24 février 2021, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur Michaël Niddam de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 24 février 2021.

## DEUXIEME DECISION

***Cooptation de Madame Ghislaine Colella en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Michaël Niddam***

Le Président du Conseil expose que, en raison de la démission de Monsieur Michaël Niddam de ses fonctions d'administrateur, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Conformément aux dispositions de l'article 15.1.5 des Statuts, le Président du Conseil propose au Conseil d'Administration de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer, pour une durée indéterminée à compter de jour, en remplacement de Monsieur Michaël Niddam:

**Madame Ghislaine Colella**,

né le 23 juin 1966 à Paris

de nationalité française,

demeurant 25 Elsworthy Road, NW3 3BT, Royaume-Uni,

en qualité d'administrateur.

Madame Ghislaine Colella, préalablement pressenti, a d'ores et déjà accepté ces fonctions.

Conformément aux Statuts, cette nomination sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des associés de la Société.

## TROISIEME DECISION

***Constatation de la démission de Madame Delphine Maisonneuve de ses fonctions d'administrateur de la Société***

Le Président du Conseil indique aux administrateurs que Madame Delphine Maisonneuve a remis à la Société sa lettre de démission, à effet à compter du 31 janvier 2021, de ses fonctions d'administrateur de la Société.

Le Conseil d'Administration prend acte, à l'unanimité, de la démission de Madame Delphine Maisonneuve de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 31 janvier 2021.

DocuSign Envelope ID: A58E98BD-6F86-47A2-9117-1312530D45D5

## QUATRIEME DECISION

***Cooptation de Monsieur Michaël Niddam en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Delphine Maisonneuve***

Le Président du Conseil expose que, en raison de la démission de Madame Delphine Maisonneuve de ses fonctions d'administrateur, un siège d'administrateur est rendu vacant.

Conformément aux dispositions de l'article 15.1.5 des Statuts, le Président du Conseil propose au Conseil d'Administration de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer, pour une durée indéterminée à compter de jour, en remplacement de Madame Delphine Maisonneuve :

**Monsieur Michaël Niddam**,

né le 8 mai 1974 à Brou-sur-Chantereine,

de nationalité française,

demeurant 18 Woodfield Rise, Bushey (WD234QS) Royaume-Uni,

en qualité d'administrateur.

Monsieur Michaël Niddam, préalablement pressenti, a d'ores et déjà accepté ces fonctions.

Conformément aux Statuts, cette nomination sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des associés de la Société.

## CINQUIEME DECISION

***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités***

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, donne tous pouvoirs au Président de la Société nouvellement désigné et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par tous les membres du Conseil d'Administration.

DocuSigned by:
Stéphane Guinet
39A1BCA12CF844A...

Monsieur Stéphane Guinet

DocuSigned by:
38353A8DC0EB4AD...

Madame Caroline Noublanche

DocuSigned by:
Andrew Berkley
59F60AF6E5A5498...

Monsieur Andrew Berkley

DocuSigned by:
8DA0AA57BB0F4E2...

Monsieur Keith Gibbs